



Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Mulhouse
DRH – 32 – VL

ARRETE N°2024/1450
portant délégation de signature

Madame le Maire de la ville de Mulhouse

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-19

ARRETE

Article 1 :

L'arrêté n° 2024/1310 du 1er juillet 2024 portant délégation de signature à Monsieur Sébastien HELLSTERN est abrogé.

Article 2 :

Délégation de signature est donnée à **M. Sébastien HELLSTERN**, Directeur des Ressources Humaines de la Ville de Mulhouse, pour :

- signer les actes, les décisions et les courriers individuels concernant les agents municipaux en vertu de l'article L2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'exception de ceux expressément délégués à M. Régis OCHSENBEIN, Directeur Général Adjoint faisant fonction de Directeur Général des Services par intérim, à Mme Virginie GARNOIX, Directrice Générale Adjointe du Pôle Ressources, à Mme Sophie PALENNE, DRH adjointe cheffe du service Gestion administrative du personnel, à Mme Anne-Dominique VERVAEKE, cheffe du service Recrutement, attractivité, mobilité, à M. Alexandre DEROZIER, chef du service GPEC, formation, accompagnement managérial et à Mme Brigitte LAMIELLE, cheffe du service Relations sociales et conditions de travail
- signer notamment les actes et décisions relatifs aux mutations internes des agents de catégorie B et C (changement d'affectation)
- signer notamment les promesses d'embauche des agents de catégorie B et C et des contractuels pour des postes équivalents
- signer notamment les actes et décisions individuels relatifs aux temps partiels de droit et aux reprises à temps plein

- signer notamment les actes et décisions individuels relatifs aux maladies ordinaires et aux mi-temps thérapeutiques, aux prolongations des graves maladies
- signer notamment les actes et décisions individuels relatifs aux accidents de travail à l'exception des refus de reconnaissance d'accident du travail
- signer notamment les actes et décisions individuels relatifs aux maladies professionnelles à l'exception des refus de reconnaissance de maladie professionnelle
- signer notamment les avenants aux contrats à l'exception des avenants de changement de rémunération et de changement de prorata de temps de travail.

Article 3 :

Les délégations de l'article 2 sont exercées sous ma surveillance et ma responsabilité.

Article 4 :

Elles prennent effet à ce jour et subsistent tant qu'elles n'ont pas été rapportées mais prendront fin en cas de cessation des fonctions pour lesquelles l'intéressé en bénéficie.

Article 5 :

En l'absence de M. Sébastien HELLSTERN, la délégation visée à l'article 2 est exercée dans les mêmes conditions, dans l'ordre de priorité suivant :

- Mme Sophie PALENNE, DRH adjointe cheffe du service Gestion administrative du personnel
- Mme Anne-Dominique VERVAEKE, cheffe du service Recrutement, attractivité, mobilité
- M. Alexandre DEROZIER, chef du service GPEC, formation, accompagnement managérial
- Mme Brigitte LAMIELLE, cheffe du service Relations sociales et conditions de travail.

Article 6 :

Monsieur le Directeur Général Adjoint faisant fonction de Directeur Général des Services par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet de la Ville de Mulhouse, inséré au registre des arrêtés, et dont ampliation sera notifiée :

- à M. Sébastien HELLSTERN, DRH
- à Mme Sophie PALENNE, DRH adjointe cheffe du service Gestion administrative du personnel
- à Mme Anne-Dominique VERVAEKE, cheffe du service Recrutement, attractivité, mobilité

- à M. Alexandre DEROZIER, chef du service GPEC, formation, accompagnement managérial
- à Mme Brigitte LAMIELLE, cheffe du service Relations sociales et conditions de travail
- à M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Mulhouse
- au Secrétariat Général pour inscription au registre des Arrêtés.

Fait à Mulhouse, le 8 juillet 2024

Madame le Maire


Michèle LUTZ

Spécimen de signature de M. Sébastien HELLSTERN :

Spécimen de paraphe de M. Sébastien HELLSTERN :




Copie de l'arrêté :

- au service accueil pour publication sous forme électronique sur le site Internet de la Ville de Mulhouse
- à la direction des ressources humaines
- au Procureur de la République - Tribunal de Grande Instance de Mulhouse
- au Trésorier Principal de Mulhouse (par courriel)